

admis dans les eaux canadiennes en payant un honoraire de \$0.50 par tonne. L'année dernière on a largement profité de ce privilège qui était hautement apprécié par les pêcheurs des Etats-Unis. Ceci est démontré par le fait que 78 permis furent émis, comparés avec 36 en 1888. Des honoraires s'élevant à \$9,589 furent perçus contre \$3,831 l'année précédente.

Flotte faisant la pêche du maquereau des E. U.

514. La flotte des Etats-Unis faisant la pêche du maquereau dans les eaux canadiennes, en 1889, était composée de 62 vaisseaux qui en ont pris 6,775 barils comparée avec 83 vaisseaux en 1888 qui prirent 10,418 barils.

Primes de pêche.

515. D'après un acte passé en 1882 pour encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction de vaisseaux de pêche, la somme de \$150,000 a été annuellement distribuée parmi les pêcheurs et les vaisseaux de pêche qui y avaient droit. Le nombre de réclamations payé durant l'année était de 15,599 et la somme payé \$150,185. La prime était payée à raison de \$1.50 par tonne aux vaisseaux et \$3 par tête aux pêcheurs. Le nombre de vaisseaux qui reçurent des permis était de 827 portant 31,640 tonnes, le nombre de bateaux de 14,772 et le nombre de pêcheurs de 28,256. Le montant des primes payées depuis 1882 a été de \$1,094,801.

Etablissements de pisciculture.

516. Le gouvernement avait 11 piscicultures en 1889, situées sur la rivière Fraser, C.-A. ; Sydney et Bedford, N.-E. ; Rivières Saint-Jean et Miramichi, N.-B. ; Ristigouche, Gaspé, Tadoussac et Magog, Québec ; et Newcastle et Sandwich, Ontario. Le nombre d'alevins de toute espèce s'est élevé durant l'année à 67,700,000 ; savoir saumon (Atlantique et Pacifique,) saumon et truite de ruisseau, poisson blanc, doré et achi-gan. Le nombre d'œufs récoltés dans l'automne pour être éclos plus tard était de 136,000,000. Une pisciculture a été dernièrement établie à Ottawa et celle de la rivière Dunk, I.P.E., sera probablement en opération l'été prochain. Le bien que ces piscicultures font aux pêcheries est généralement reconnu et